

**Commission d'accès à
l'information du Québec**

Dossier : 05 02 38

Date : Le 28 novembre 2005

Commissaire : M^e Michel Laporte

X

Demandeur

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Organisme

DÉCISION

[1] Vu l'étude du dossier et la présence à l'audience de la représentante du Service de police de la Ville de Montréal, M^{me} Lyne Trudeau, et de son procureur, M^e Paul Quézel;

[2] Vu que le demandeur, bien que dûment convoqué, ne s'est pas présenté à l'audience fixée pour 9 h le 23 novembre 2005 et n'a pas informé ni avisé la Commission des motifs de cette absence;

[3] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

M^e Paul Quézel
Procureur de l'organisme